

# 14 septembre 2021

**ALERTE  
SYSTEME DE SANTE**



**RASSEMBLEMENT CONFERENCE DE PRESSE  
13h sur le Parvis de l'hôpital Pasteur**

## **IL NOUS FAUT DES BRAS, DES LITS ET DU RESPECT**

A compter du 15 septembre, les suspensions de salaire et les non-renouvellements de CDD, prévus par la loi du 05 août 2021 instaurant l'obligation vaccinale pour les salarié-es des établissements sanitaires et médico sociaux, doivent entrer en vigueur.

Quand on connaît les difficultés des établissements, il apparaît **insensé** de vouloir régler la question de la vaccination en se séparant d'une partie de personnel. On veut régler un problème sanitaire en en créant d'autres. Déjà à flux tendu, **aujourd'hui, chaque départ, chaque absence crée des difficultés qui deviennent parfois insurmontables. On ne peut pas se passer des quelques collègues qui ne sont pas vaccinés.**

Le niveau de vaccination chez les personnels travaillant au sein d'établissements sanitaires et médico sociaux est largement au-dessus de la population générale. Mais même si l'on se séparait de 5%, même 2% d'effectifs, alors la situation deviendrait intenable.

Il est toujours important de rappeler que le niveau de vaccination au sein des populations à risque demande le développement d'une démarche de santé publique pro active. Encore 20% des plus de 80 ans ne sont pas vaccinés. Il va falloir aller à leur rencontre et pour cela : **développer des moyens et non pas les réduire !**

**Aujourd'hui déjà**

**LES ARRETS MALADIES EXPLOSENT**

**LES VOLONTES DE DEMISSIONS  
SE MULTIPLIENT  
ET SE CONCRETISENT**

**LES SERVICES D'INTERIM  
N'ONT PLUS DE RESERVES  
DE PERSONNELS**

**ON FERME DES LITS  
DE REANIMATIONS  
ET DE SOINS INTENSIFS**

**ON ANNULE DES TOURNEES  
DE SOINS A DOMICILE**

**L'ACCES AUX PRISES EN CHARGE  
HORS COVID DEVIENT DE PLUS EN  
PLUS DIFFICILE**

**Et à partir du 15 septembre**

**ON SUSPENDRAIT LES AGENTS  
NON VACCINES A CETTE DATE  
SANS MESURER  
LES CONSQUENCES ?**



**Qu'ont prévu le gouvernement et les parlementaires** ayant décidé de ne pas adopter la préconisation de l'OMS en termes de vaccination, **convaincre et non contraindre**, et qui ont donc décidé de se séparer des agents qui ne se vaccineraient pas d'ici cette échéance ? Qu'ont-ils prévu pour que le système de santé ne soit pas impacté ? Ce système de santé sur qui on compte depuis 18 mois plus que jamais, ce système de santé sur qui on comptera en cas de besoin. **Qu'ont-ils prévu en cas Rien si ce n'est : on s'adaptera...comprenez on fermera des lits !**

## Comment peut-on être si froid, si cynique face à la situation ?

Les salarié-es du secteur sanitaire, social et médico-social réclament **depuis des années des moyens supplémentaires** pour que les Établissements puissent remplir leurs missions : répondre aux besoins de la population.

En réponse aux problèmes d'effectifs, le fameux Ségur prévoit dans le secteur public le développement des contrats 40h de travail hebdomadaire, l'annualisation du temps de travail, la réduction du temps de repos entre deux plages de travail et l'augmentation des carrières. **Une blague ! Indécent ! Inconscient !**

Plus que jamais depuis un an et demi, malgré des conditions de travail déplorables, le professionnalisme des agents a pallié en partie les carences permettant que notre système de soins ne s'effondre pas.

Ces professionnels présentés hier comme « les héros de la Nation », sont accusés depuis 3 à 4 mois "de mettre en danger les personnes dont ils en ont la charge". Ce sont les mêmes qui ont ordonné aux agents de travailler en étant cas contact ou positif asymptomatique. Les mêmes qui, à force de contraintes budgétaires, ont créé les pénuries de personnels et de matériel de protections individuelles avec en conséquence le développement de nombre de situations à risque.

- ➔ Aucun moyen pérenne n'a été donné aux Établissements pour stabiliser les situations. Et même pire : pendant qu'ils culpabilisent les personnels, le Ministère de la santé maintient les programmations de **fermetures définitives de lits dans les hôpitaux publics, ce qui induit des réductions de personnels !!!**
- ➔ Cet été, en pleine 4<sup>ème</sup> vague proclamée, il n'y a jamais eu sur le territoire autant de **fermetures temporaires de services d'urgences, SMUR** (Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation).
- ➔ **Dans le département**, des tensions se font sentir fortement. Les problèmes d'effectifs ont des conséquences concrètes sur la couverture des besoins de la population : fermetures d'une partie des lits de réanimation et de soins intensifs sur la clinique des Sources, annulation de tournées dans certains SSIAD, alerte sur la situation de la gériatrie de l'hôpital de Cimiez... L'état de santé des salarié-es de nos établissements doit aussi être une préoccupation **car de nombreux** indicateurs sont au rouge.

**Outre le fait que la sortie de cette crise sanitaire ne peut dépendre de la seule responsabilité des individus, nous ne pouvons accepter que nos collègues soient sorti des services et privé de salaire !**

**La question qui doit être mise au cœur c'est bien les moyens du système de santé et le développement d'une démarche de santé publique. C'est maintenant que des décisions doivent être prises pour soutenir et développer le système de santé et les salarié-es qui y travaillent !!!**

